

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES OUVERT

FOURNITURE, INSTALLATION ET MISE EN SERVICE DES EQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES INFORMATIQUES

Date de publication	22 Octobre 2026
Référence du marché	N°416/2026/ACMAD/DG
Intitulé du marché	Fourniture, installation et mise en service des équipements et accessoires informatiques
Maître d'ouvrage	ACMAD
Pays	Niger

PREAMBULE

Ce dossier d'appel d'offres (DAO) a été élaboré pour l'acquisition, l'installation et mise en service des équipements et accessoires informatiques par le Centre Africain des Applications de la Météorologie au Développement (ACMAD) par voie d'Appel d'Offres Ouvert.

Le DAO comprend :

I- AVIS D'APPEL D'OFFRES

Cette partie contient un modèle d'avis de marché.

II- DOCUMENT 1 : INVITATION A SOUMISSIONNER

Cette partie invite toutes les entités désireuses et respectant les conditions de soumettre les offres.

III- DOCUMENT 2 : INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

Cette partie fournit aux candidats les informations utiles pour préparer leurs soumissions. Elle comporte aussi des renseignements sur la soumission, l'ouverture des plis et l'évaluation des offres et sur l'attribution des marchés.

IV- DOCUMENT 3 : CONDITIONS PARTICULIERES

Les conditions particulières constituent les caractéristiques techniques

V- DOCUMENT 4 : MODELE DE MARCHÉ

Le projet de contrat de fournitures. Au besoin, certaines dispositions peuvent être modifiées.

VI- DOCUMENT 5 : MODELE DE SOUMISSION

La lettre de soumission

VII- DOCUMENT 6 : MODELE DE CAUTION SOUMISSION

Le modèle de caution de soumission faisant partie de l'offre technique

VIII- DOCUMENT 7 : MODELE DE CAUTION DE BONNE EXECUTION

Le modèle de caution de bonne exécution à soumettre à la réception provisoire.

IX- DOCUMENT 8 : CADRE DE BORDEREAU DES PRIX

X- DOCUMENT 9 : FORMULAIRE DE RENSEIGNEMENTS SUR LE SOUMISSIONNAIRE

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N°416/2026/ACMAD/DG

APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET LA MISE EN SERVICE DES EQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES INFORMATIQUES

- 1) La participation est ouverte à égalité de conditions à toutes les entités intéressées et spécialisées dans le domaine. Ce marché est en un seul lot.
- 2) Le délai de livraison ne peut excéder quarante-cinq jours (45) jours.
- 3) Le dossier complet peut être téléchargé sur le site web de ACMAD : **www.acmad.org** ou peut être obtenu en version électronique en faisant la demande à l'adresse ci-dessous :

E-mail : procurement@acmad.org

- 4) Les offres devront parvenir au Secrétariat de la Direction Générale de ACMAD au plus tard le 20 novembre 2026 à 10 heures locales.

Niamey, le 22 octobre 2026

A circular blue ink stamp of the Director General of ACMAD. The outer ring contains the text 'Terra - Climat et Développement' at the top and 'LE DIRECTEUR GÉNÉRAL' at the bottom, separated by two small stars. In the center is a stylized map of Africa with the acronym 'ACMAD' below it.
Le Directeur Général
A blue ink signature of Dr Ousmane NDIAYE.
Dr Ousmane NDIAYE

DOCUMENT 1 : INVITATION A SOUMISSIONNER

Niamey, le 22 octobre 2026

Réf : 416/2026/ACMAD/DG

Objet : Appel d'offres ouvert pour la fourniture, l'installation, et la mise en service des équipements et accessoires informatiques

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre du renouvellement de son parc informatique, le Centre Africain des Applications de la Météorologie au Développement (ACMAD) envisage d'acquérir des équipements et accessoires informatiques.

Par la présente, nous invitons tous les soumissionnaires intéressés à participer à cet appel d'offres ouvert. Chaque soumissionnaire présentera son offre à titre individuel, sans groupement.

Ce marché est en un lot, et sans variante.

Le délai de livraison ne peut excéder quarante-cinq (45) jours. Les offres resteront valides pour une période de cent vingt (120) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

Le dossier complet peut être téléchargé sur le site web de ACMAD : www.acmad.org. Vous pourrez retirer, sur demande, gratuitement le dossier complet d'appels d'offres en version électronique au siège de ACMAD à l'adresse ci-dessous.

Les offres devront parvenir au Secrétariat de la Direction Générale **au plus tard le 20 novembre 2026 à 10 heures locales** (GMT+1). Les offres reçues après cette date seront systématiquement rejetées.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.


Le Directeur Général

Dr Ousmane NDIAYE

Adresse : ACMAD
55 Avenue des Ministères, PL6
BP 13184 Niamey, NIGER
Tel: 00 227 20 73 49 92 - Fax: 00 227 20 72 36 27
E-mail : contact@acmad.org

DOCUMENT 2 : INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

Date de lancement : 22 octobre 2026

Date de clôture : 20 novembre 2026 à 10 heures locales

1- Nom de l'Acheteur : ACMAD

Financement : ACMAD

Objet du marché : Fourniture des équipements et accessoires informatiques

Lieu de livraison :

ACMAD

55 Avenue des Ministères, PL6

BP 13184 Niamey, NIGER

Tel : 00 227 20 73 49 92 - Fax : 00 227 20 72 36 27

E-mail : contact@acmad.org

2- Participation

2.1 La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toutes les entités spécialisées dans les domaines concernés. Toute entité intéressée par le présent avis pourra récupérer, ou télécharger, le dossier complet d'appel d'offres en version papier ou électronique.

2.2 ACMAD se réserve le droit de ne pas donner suite au présent Appel d'Offres.

3- Origine, garantie de conformité des équipements , et service après-vente

3.1 Les soumissionnaires doivent indiquer l'origine de l'équipement ou de la fourniture proposée. Le terme « origine » désigne le lieu où les équipements et fournitures sont fabriquées, et d'où proviennent les services connexes.

3.2 Les soumissionnaires doivent fournir le certificat d'authenticité ou les documents attestant d'un partenariat avec le fabriquant.

3.3 Les soumissionnaires s'engagent fournir un service après-vente pour les fournitures à livrer. Cet engagement doit être accompagné des éléments probants justifiant les capacités du soumissionnaire à assurer le service après-vente notamment l'adresse de la structure, les références du personnel (années d'expérience et diplômes) assurant le service après-vente, et les références du soumissionnaire dans la livraison des fournitures de ce genre.

4- Langue

L'offre préparée par le soumissionnaire ainsi que toute correspondance et tous les documents concernant l'offre, échangés entre le soumissionnaire et ACMAD, seront rédigés en langue française.

5- Cautionnement

Le soumissionnaire fournira une caution de soumission et une caution de bonne exécution.

5.1 Caution de soumission : Une caution de soumission de 2% du montant de l'offre est exigée. Cette garantie peut prendre la forme d'une garantie bancaire et sera impérativement fournie avec la soumission. Le modèle de soumission est joint en annexe. La caution de soumission demeurera valide pendant trente (30) jours après l'expiration de la durée initiale de validité de l'offre. Les cautions de soumission des soumissionnaires non retenus leur seront restituées dans les meilleurs délais après accord de ACMAD, et après que le soumissionnaire retenu ait signé le marché et fourni la garantie de bonne exécution. La caution de soumission du soumissionnaire retenu lui sera restituée dans les meilleurs délais après la signature du Marché, contre remise de la caution de bonne exécution requise.

5.2 Caution de bonne exécution : La caution de bonne exécution est fixée à 5% du montant du marché, elle devra être constituée par une caution personnelle et solidaire rédigée conformément au modèle joint en annexe. Elle sera constituée à la réception provisoire et ne sera libérée qu'à la réception définitive. Son délai de validité est de douze (12) mois. La mainlevée en sera donnée par ACMAD au vu du Procès-verbal de réception définitive soit 12 mois après la réception provisoire. Elle aura pour effet la libération du cautionnement définitif. Le défaut de production, par le soumissionnaire retenu, de la caution de bonne exécution constituera un motif suffisant d'annulation de l'attribution du marché. Dans ce cas, ACMAD pourra attribuer le marché au soumissionnaire dont l'offre est jugée substantiellement conforme au DAO et classée deuxième moins-disante, et qui possède les qualifications exigées pour exécuter le marché de façon satisfaisante.

5.3 Avance de démarrage : En cas de demande d'avance de démarrage, le soumissionnaire retenu fournira une garantie bancaire de remboursement de l'avance qui sera libellée sous forme d'un chèque bancaire certifié au nom de **ACMAD** du même montant. Cette avance ne peut en aucun cas excéder 30% du montant du contrat.

6- Modalité de paiement

Première modalité : 100% après la réception après la réception provisoire

Deuxième modalité :

- Une avance de démarrage égale à trente pour cent (30%) du montant du marché peut être versée au titulaire à condition qu'il en fasse expressément la demande écrite dès notification de l'approbation du marché. Elle devra être garantie à 100% par une garantie bancaire de remboursement comme indiqué **au point 5** ci-dessus.
- 70% après la livraison provisoire de l'équipement

7- Prix et monnaie de l'offre :

ACMAD est exonéré de la TVA et droits de douane, et les prix doivent être libellés en francs CFA. Cependant, **les prix doivent être indiqués en HT, en TTC, et faisant apparaître la TVA. Les prix sont fermes et non révisables.** Ces prix comprennent toutes les charges jusqu'à la livraison à ACMAD.

8- Délai de livraison

Le délai de livraison proposé par le soumissionnaire ne peut excéder quarante-cinq (45) jours à partir de la signature du contrat.

9- Ouverture des offres

L'ouverture des offres aura lieu en séance publique, au siège de l'ACMAD, **le 25 novembre 2026 à partir de 10h00** en présence des représentants dûment mandatés des soumissionnaires qui souhaitent y assister.

10- Pénalités de retard

A défaut par le fournisseur d'avoir satisfait aux obligations du marché à la date ainsi déterminée, il lui sera appliqué, sans préjudice des mesures de contraintes édictées par les textes en vigueur auxquels se réfère le présent Marché et une pénalité de 1/2000 ème du montant du Marché par jour calendaire de retard.

Cette pénalité interviendra de plein droit sur la simple constatation de la date d'expiration du délai de livraison. Le montant des pénalités est plafonné à 10% du montant du marché. Au-delà de ce montant, le marché est résilié d'office par ACMAD.

11- Délai de validité des offres

Les offres resteront valides pour une période de cent vingt (120) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

12- Présentation des offres

Chaque proposition doit être établie en (01) original et trois (03) copies.

La soumission et les pièces annexes seront contenues dans une enveloppe cachetée et fermée qui devra porter les inscriptions suivantes :

« Appel d'offres pour la fourniture des équipements et accessoires informatiques - A n'ouvrir qu'en commission de dépouillement des offres »

Les soumissionnaires placeront l'original et les copies de leurs propositions dans des enveloppes séparées et cachetées portant la mention « ORIGINAL » et « COPIE » selon le cas. Ces enveloppes seront ensuite placées dans une enveloppe extérieure qui devra également être cachetée.

La proposition préparée par le soumissionnaire comprendra séparément offre technique et offre financière.

La non production d'un document ou sa non validité conduit à l'élimination de l'offre du soumissionnaire.

13.1 L'offre technique

Elle comprendra les pièces obligatoires suivantes :

- 1) Formulaire des renseignements du soumissionnaire selon le modèle joint (document 9) ;
- 2) Le relevé d'identité bancaire du soumissionnaire imprimé par la banque ;
- 3) Modèle de soumission rempli par le soumissionnaire (document 5) ;
- 4) Les tableaux dûment remplis du document 3 (Conditions particulières) relatifs aux caractéristiques techniques des équipements ;
- 5) Une (01) attestation de non faillite ;
- 6) Une attestation fiscale (originale ou certifiée conforme) justifiant que le soumissionnaire est à jour vis-à-vis du fisc datant de moins de trois (3) mois ;
- 7) Une (01) attestation originale ou certifiée conforme de la Sécurité Sociale prouvant que le soumissionnaire est à jour vis-à-vis de la législation du travail jusqu'au dernier trimestre échu à la date de dépôt des offres ;
- 8) Un extrait de l'inscription au Registre de Commerce ;
- 9) La caution de soumission de 2% du montant de l'offre d'une banque commerciale agréée ;
- 10) Les copies des procès-verbaux de réception de marchés similaires sur les trois (3) dernières années.
- 11) Le certificat d'authenticité ou tout document attestant le partenariat avec le constructeur
- 12) Une présentation du département en charge du service après-vente (équipe, 3 CV au plus, moyens techniques)

13.2 L'offre financière

La pièce à fournir est le cadre du bordereau des prix daté, signé et cacheté dans une enveloppe séparée de celle de l'offre technique.

13.3 Date et heure limites de dépôt des propositions

Les propositions doivent être reçues au plus tard le **20 novembre 2026 à 10 heures locales**.

13.4 Proposition hors délai

Toute proposition parvenue après expiration du délai de remise des offres sera écartée et non ouverte, quelque soit le motif de retard de réception.

14- Evaluation et comparaison des offres

- a) Les critères pour l'évaluation et la comparaison des propositions sont les suivantes :
- Les propositions jugées non conformes seront automatiquement rejetées. Une proposition est jugée non conforme
- Lorsque :
- La proposition n'est pas présentée dans les formes et canevas requis ;
 - Le soumissionnaire n'a pas rempli les tableaux des caractéristiques minimales obligatoires ;
 - Une ou plusieurs caractéristiques d'un matériel proposé est inférieure(s) à celles exigées ;
 - Si le délai de livraison est supérieur au délai maximum imposé ;

- Un ou plusieurs documents relatifs à la qualification du soumissionnaire ne sont pas produits ou ne sont pas valides.

Seules les propositions jugées conformes seront évaluées.

b) Correction des erreurs

Les erreurs éventuelles dans l'offre financière sont corrigées par le comité d'évaluation de la manière suivante :

- en cas de différence entre les montants en chiffres et en lettres, c'est le montant en lettres qui prévaut;
- à l'exception des marchés à forfait, en cas de différence entre un prix unitaire et le montant total découlant de la multiplication de ce prix par la quantité, c'est le prix unitaire qui prévaut.

Le montant indiqué dans l'offre par le soumissionnaire peut être ajusté par le comité d'évaluation en cas d'erreur et le montant corrigé lie le soumissionnaire. En cas de refus de celui-ci, son offre est rejetée.

15- Attribution du Marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont la proposition technique est conforme et celle financière est la moins coûteuse.

16- Notification provisoire

- Avant l'expiration du délai de validité des propositions, ACMAD notifiera au soumissionnaire choisi, par écrit, que son offre a été acceptée.
- La notification provisoire ne constitue pas la conclusion du marché.

17- Signature du marché

- En même temps qu'elle informera le soumissionnaire retenu de l'attribution du marché, ACMAD lui transmettra le projet de marché ;
 - La signature du marché engage les deux parties :
 - . pour ACMAD : à confier l'exécution du contrat au soumissionnaire attributaire, si le marché est approuvé par l'autorité compétente ;
 - . pour le soumissionnaire attributaire : à maintenir son offre et son engagement à exécuter les contrats pour lesquels il a soumissionné, si le marché est approuvé par l'autorité compétente
- Dans tous les cas, la notification d'approbation du marché devrait intervenir dans le délai de validité des offres.

18- Modification ou retrait des propositions

- Les soumissionnaires peuvent modifier ou retirer leurs propositions par notification écrite avant la date limite fixée pour l'appel d'offres. Aucune proposition ne saurait être modifiée après ce délai. Les retraits sont inconditionnels et mettent fin à toute participation à la procédure de demande de propositions.
- Toute notification de modification ou de retrait sera préparée et présentée conformément aux prescriptions au présent dossier. L'enveloppe extérieure devra être revêtue de la mention « Modification » ou « Retrait », selon le cas.
- Il ne peut être procédé au retrait d'une offre dans l'intervalle de temps courant entre la date limite de remise des offres mentionnée conformément aux prescriptions au présent dossier et l'expiration de la période de validité de l'offre. Le retrait d'une offre au cours de ce laps de temps peut entraîner la perte de la garantie de soumission.

19- Coûts de la rédaction des propositions

Aucun coût supporté par le soumissionnaire pour la rédaction et la remise de l'offre n'est remboursé. Ces coûts sont à la charge du soumissionnaire.

20- Propriété des propositions

ACMAD conserve la propriété de toutes les propositions reçues dans le cadre du présent appel d'offres. En conséquence, les soumissionnaires ne peuvent exiger que leur offre leur soit renvoyée.

21- Annulation de l'appel d'offres

- En cas d'annulation, les soumissionnaires doivent être avertis de l'annulation par le maître d'ouvrage. Lorsque la demande est annulée avant la séance d'ouverture des propositions, les enveloppes non ouvertes et scellées sont retournées aux soumissionnaires.

L'annulation peut intervenir dans les cas suivants :

- Lorsque la demande de proposition est infructueuse, c'est-à-dire lorsque aucune proposition méritant d'être retenue sur le plan qualitatif et/ou financier n'a été reçue ou lorsqu'il n'y a pas eu de réponse ;
- Lorsque les éléments techniques ou économiques du projet ont été fondamentalement modifiés ;
- Lorsque des circonstances exceptionnelles ou de force majeure rendent impossible la mise en œuvre normale du projet ;
- Lorsque toutes les offres conformes sur le plan technique excèdent les ressources financières disponibles ;
- Lorsqu'il y a eu des irrégularités dans la procédure, ayant notamment empêché une concurrence loyale.
- Lorsque l'adjudication du marché ne respecte pas la bonne gestion financière, à savoir les principes d'économie, d'efficacité et d'efficacités (par exemple le prix proposé par le soumissionnaire à qui le contrat doit être octroyé est objectivement disproportionné par rapport au prix du marché).
- Le pouvoir adjudicateur ne sera en aucun cas tenu de verser des dommages-intérêts, incluant sans restriction des dommages-intérêts pour manque à gagner, liés à l'annulation

d'une demande de proposition, quand bien même le pouvoir adjudicateur aurait été informé de la possibilité de dommages-intérêts. La publication d'un avis d'appel d'offres n'engage nullement le pouvoir adjudicateur à mettre en œuvre le marché ou le projet annoncé. En cas d'annulation de la demande de proposition, les concurrents ne peuvent prétendre à aucune pénalité.

22- Droits d'enregistrement : Les formalités et droits d'enregistrement sont à la charge du Fournisseur si cela s'avère nécessaire. ACMAD est exonéré des taxes et impôts.

23- Données particulières

Articles	Données particulières
Doc. 1	<p>Autorité contractante : Le Centre Africain pour les Applications de la Météorologie au Développement (ACMAD)</p> <p>Adresse de l'Autorité contractante : Se référer au Document 1, point 2</p> <p>Intitulé du marché : Appel d'offres pour la fourniture, l'installation, et la mise en service des équipements et accessoires informatiques</p> <p>Date de clôture : 20 novembre 2026 à 10 heures locales,</p> <p>Méthode de sélection : Qualité-coût</p>
Doc 2, point 13, et point 14	<p>Composition des offres technique et financière</p> <p>Evaluation technique</p> <p>Présentation des offres</p>
	<p>Les variantes ne sont pas autorisées</p> <p>L'appel d'offres n'a pas été précédé de pré-qualification</p> <p>Les propositions en ligne ne sont pas valables</p>

DOCUMENT 3 : CONDITIONS PARTICULIERES

Les conditions particulières constituent les caractéristiques techniques.

Les conditions particulières constituent le document de base pour l'évaluation technique des propositions. Par conséquent, les conditions particulières bien définies facilitent l'évaluation et la comparaison des offres.

Le tableau des caractéristiques techniques est à remplir par le soumissionnaire

N°	Designation	Caractéristiques techniques demandées par ACMAD	Quantité	Caractéristiques techniques proposées par le soumissionnaire
1	Firewall	Fourniture d'équipement Firewall : FortiGate 121G, licences FortiGuard UTP et FortiCare Premium 12 mois, fonctions NGFW (IPS, antivirus, filtrage Web, contrôle applicatif, VPN IPsec, SD-WAN), accessoires et modules réseau nécessaires, installation, configuration, documentation technique et formation certifiante de 3 administrateurs.	01	
	Marque	Fortigate		
	Modele	Fortigate 121G		
	Interfaces	<ul style="list-style-type: none"> • 18 Ports RJ45 • 10GE/GE SFP+/ SFP Shared Media pair: 12 • GE RJ45 FortiLink Ports • Réseau Wifi : option : fortiAP • Trusted Platform Module • 01 Port USB • 01 Port Console (RJ45) • Stockage interne : 480 GB 		
	Performances	<ul style="list-style-type: none"> • Sessions simultanées : 11 000 000 • Débit Firewall : 39 000 Mbit/s • Débit Inspection SSL : 3 000 Mbit/s • Débit VPN IPsec : 35 000 Mbit/s • Débit SSL VPN : 1 500 Mbit/s • Débit IPS : 5 300 Mbit/s • Débit NGFW (IPS + Contrôle d'applications) : 3 100 Mbit/s • Débit Protection (IPS + Contrôle d'applications + Antivirus) : 2 800 Mbit/s • Règles : 10 000 • Tunnels IPsec VPN Gateway-to-Gateway: 2 000 • Tunnels IPsec VPN Client-to-Gateway: 16 000 • Nombre max. de FortiAPs : 128/64 • Nombre max. de FortiTokens : 5 000 		

N°	Designation	Caractéristiques techniques demandées par ACMAD	Quantité	Caractéristiques techniques proposées par le soumissionnaire
		<ul style="list-style-type: none"> • Domaines virtuels : 10 		
	Anti-Virus, Anti Intrusion	<ul style="list-style-type: none"> • Detection & suppression HTTP, SMTP, POP3, IMAP, FTP et tunnels VPN encryptés 		
	Anti-Spam	<ul style="list-style-type: none"> • protection exhaustive contre les spam et les virus 		
	Firewall	<ul style="list-style-type: none"> • NAT,PAT, Transparent (pont) • Mode routage (RIP v1, v2) • 802.1q VLAN Supporté 		
	VPN	<ul style="list-style-type: none"> • Cryptage (DES, 3DES, AES) • PPTP, L2TP, VPN Client • VPN-SSL • Utilisateurs simultanés maximum recommandés pour VPN-SSL : 200 		
	Filtrage de contenu	<ul style="list-style-type: none"> • Bloquage d'URL, de mot clé, Liste d'exceptions • Filtrage des fichiers attachés dans les emails • Contrôle des applications 		
	Détection & Prévention dynamique des intrusions	<ul style="list-style-type: none"> • Protection pour plusieurs milliers d'attaque connues • Liste de signatures paramétrable • Mise à jour automatique de la base de données des attaques 		
	Logging / Supervision	<ul style="list-style-type: none"> • Notification par e-mail des virus et des attaques • Visualisation en temps réel du trafic 		
	Haute disponibilité (HA)	Active/Active, Active/Passive, Clustering		
	Réseau	<ul style="list-style-type: none"> • Liens WAN multiples avec équilibrage de charge • PPPoE • DHCP Client/Server • Gestion de la bande passante • Secours 3G/4G 		

N°	Designation	Caractéristiques techniques demandées par ACMAD	Quantité	Caractéristiques techniques proposées par le soumissionnaire
	Management	<ul style="list-style-type: none"> Interface utilisateurs Web (HTTPS) 		
	Identification des utilisateurs	<ul style="list-style-type: none"> Base de données externe RADIUS/LDAP 		
	Contrôle de débit	<ul style="list-style-type: none"> Règles de contrôle Bande passante : garantie/maximum/priorité 		
	Installation et formation	<ul style="list-style-type: none"> Installation et configuration Formation certifiante pour 03 administrateurs 		
	Dimensions (mm)	<ul style="list-style-type: none"> 44 x 432x 254 		
	Alimentation	<ul style="list-style-type: none"> Alimentation secteur 100–240 V AC, 50/60 Hz Accessoires de montage en rack 		
	Garantie	<ul style="list-style-type: none"> La garantie demandée de 3 ans et le contrat FortiCare d'un an. 		
2.	Onduleur/UPS pour HPC	Onduleur industriel On-Line double conversion, triphasé 3P+N, puissance ≥ 20 kVA,	01	
	Marques de référence	Schneider Electric APC, Eaton, Vertiv ou équivalent		
	Technologie	On-Line double conversion, classification VFI selon IEC 62040-3		
	Puissance nominale	≥ 20 kVA par unité		
	Puissance active	≥ 18 kW, idéalement 20 kW (facteur de puissance ≥ 0,9)		
	Entrée électrique	Triphasée 3P+N+PE, 380/400/415 V AC		
	Sortie électrique	Tri/Mono 3P+N+PE, 380/400/415 V AC		
	Autonomie UPS	Autonomie minimale de 15 minutes à 100 % de la charge nominale,		
	Batteries	Batteries industrielles adaptées à l'autonomie demandée, avec système de surveillance inclus		
	Bypass statique	Intégré, transfert automatique en cas de surcharge ou de défaut		
	Bypass de maintenance	Intégré ou externe, permettant la maintenance sans interruption de l'alimentation des charges		
	Protection électrique	Surtensions, sous-tensions, courts-circuits, surcharges et perturbations électriques		

N°	Designation	Caractéristiques techniques demandées par ACMAD	Quantité	Caractéristiques techniques proposées par le soumissionnaire
	Supervision	Carte réseau Ethernet SNMPv3, alertes et surveillance à distance		
	Interface locale	Écran LCD affichant charge, autonomie, tension, fréquence, état des batteries et alarmes		
	Alarmes	Alertes sonores et visuelles pour défaut secteur, batterie faible, surcharge et anomalie		
	Communication	Ethernet RJ45, USB ou interface série selon modèle		
	Refroidissement	Ventilation intégrée adaptée à un fonctionnement continu		
	Alimentation	Cordons électriques pour les sorties		
	Garantie	≥ 3 ans ; garantie batteries		
	Service	<ul style="list-style-type: none"> • Installation, raccordement électrique, configuration et mise en service de l'onduleur, y compris toutes sujétions nécessaires à son bon fonctionnement. • Possibilité pour les soumissionnaires d'effectuer une visite préalable du site afin d'évaluer les conditions d'installation, les contraintes électriques et les travaux nécessaires. • Réalisation des essais de fonctionnement et de basculement. • Formation de base du personnel chargé de l'exploitation et de l'entretien. • Fourniture de la documentation technique et des manuels d'exploitation. 		
3.	Cordons RJ45	Cordons RJ45 Catégorie 6A (Cat 6A), blindés, de qualité professionnelle	60	
	Caractéristiques	Cordons de brassage Ethernet Catégorie 6A (Cat 6A), blindés S/FTP ou F/UTP, connecteurs RJ45 mâles 8P8C aux deux extrémités, débit supporté jusqu'à 10 Gbit/s, fréquence ≥ 500 MHz, conducteurs en cuivre pur multibrins (CCA interdit), impédance 100 ohms, gaine LSZH, compatibles Ethernet Gigabit, 10 Gigabit et alimentation PoE/PoE+/PoE++, conformes aux normes ISO/IEC 11801 et ANSI/TIA-568.2-D ou équivalentes, cordons préassemblés et testés en usine, avec protection des connecteurs et dispositif		

N°	Designation	Caractéristiques techniques demandées par ACMAD	Quantité	Caractéristiques techniques proposes par le soumissionnaire
		anti-traction.		
	Longueur	Cordons RJ45 Cat 6A blindés :1 m	20	
		Cordons RJ45 Cat 6A blindés :3 m	20	
		Cordons RJ45 Cat 6A blindés : 5m	20	

DOCUMENT 4 : MODELE DE MARCHE

ENTRE : ACMAD, représenté
par Monsieur, Directeur Général
et désigné ci-après sous la dénomination « l'Acheteur ».
D'une part,

ET Monsieur/ Madame, agissant pour le compte
et désigné ci-après sous la dénomination « Fournisseur ».
D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

CHAPITRE I : INDICATIONS GENERALES

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHE

Le présent marché a pour objet la fourniture des équipements et accessoires informatiques

ARTICLE 2 : DOCUMENTS DU MARCHE

1. Les instructions aux soumissionnaires
2. Le modèle de soumission
3. Le bordereau des prix
4. Les conditions particulières et tous les autres documents
5. Les conditions générales (jointes en annexe)

ARTICLE 3 : DESCRIPTION DES FOURNITURES

La description des fournitures est donnée dans le document des conditions particulières contenues dans le présent marché.

CHAPITRE II : CLAUSES FISCALES ET FINANCIERES

ARTICLE 4 : REGIME FISCALE ET DOUANIER

Les acquisitions bénéficieront de l'exonération de la TVA, des droits de douane, et des taxes. Les droits d'enregistrement éventuels sont à la charge du Fournisseur.

ARTICLE 5 : MODE DE REMUNERATION

Les fournitures seront rémunérées par application d'un prix unique, ferme, global et non révisable. Le Fournisseur s'est rendu compte, avant de s'engager, de toutes les conditions de l'Acheteur et ne pourra élever aucune réclamation ayant pour base des difficultés ou de sujétions qu'il eut dû normalement connaître.

Les modalités de paiement : conformément aux dispositions du dossier d'appel d'

Le délai de paiement est de trente (30) jours à compter de la date de réception provisoire.

ARTICLE 6 : MONTANT DU MARCHE

Les soumissionnaires sont réputés s'être assurés, avant le dépôt de leur (s) offre (s), de l'exactitude et du caractère complet de celle (s)-ci, d'avoir tenu compte de tous les éléments nécessaires à l'exécution complète et correcte du marché et d'avoir inclus tous les frais dans leurs tarifs et leurs prix.

Le marché est à prix ferme et non révisable. Le prix hors TVA est celui qui sera réglé.
L'exonération sera fournie par ACMAD.

ARTICLE 7 : AVANCE DE DEMARRAGE

L'avance de démarrage ne sera pas accordée au Fournisseur. En cas de nécessité absolue, et après l'accord de ACMAD, elle sera faite conformément au point 6 du Document1 du dossier d'appel d'offres.

ARTICLE 8 : PROCEDURE DE PAIEMENT

ACMAD se libérera des sommes dues au Fournisseur par virement bancaire au compte bancaire ouvert sous le numéro à la Banque Au nom

CHAPITRE III : PRESCRIPTIONS DIVERSES

ARTICLE 9 : DELAI DE LIVRAISON

Le délai de livraison est fixé à à compter de la date de notification du Marché au Fournisseur.

A défaut par le Fournisseur d'avoir satisfait aux obligations du marché à la date ainsi déterminée, il lui sera appliqué, sans préjudice des mesures de contraintes édictées par les textes en vigueur auxquels se réfère le présent Marché, une pénalité de 1/2000ème du montant du Marché par jour calendaire de retard.

Cette pénalité interviendra de plein droit sur la simple constatation de la date d'expiration du délai de livraison. Son montant sera retenu des sommes dues au Fournisseur ; le montant des pénalités est plafonné à 10 % du montant du marché.

ARTICLE 10 : GARANTIE

Le fournisseur garanti que toutes les fournitures livrées en exécution du marché sont neuves, n'ont jamais été utilisées. Il garanti en outre que toutes les fournitures livrées en exécution du marché n'auront aucune défectuosité due à leur conception, aux matériaux utilisés ou à leur mise en œuvre ou à tout acte ou omission du fournisseur survenant pendant l'utilisation normale des fournitures livrées dans les conditions prévalant au Niger.

Le pouvoir adjudicataire notifiera rapidement au fournisseur par écrit toute réclamation faisant jouer cette garantie. A la réception d'une telle notification, le fournisseur, avec une promptitude raisonnable, réparera ou remplacera les fournitures défectueuses ou leurs pièces sans frais pour l'acheteur.

ARTICLE 11 : CAUTIONNEMENT

Il est exigé une caution de soumission et de bonne exécution conformément au dossier d'appel d'offres. La caution bonne exécution (caution de bonne fin) est fixée à cinq pour cent (5 %) du montant du Marché. Elle sera libellée conformément au modèle joint en annexe. Son délai de validité est de 12 mois Mainlevée en sera donnée par ACMAD au vu du Procès-verbal de réception définitive soit 12 mois après la réception provisoire.

ARTICLE 12 : NANTISSEMENT

Ce marché ne fera pas objet de nantissement

ARTICLE 13 : SERVICE APRES VENTE

Le soumissionnaire est tenu de fournir un service après-vente conformément au dossier d'appel d'offres

ARTICLE 14 : LITIGE ET RESILIATION

En cas de litige ou différend qui aurait survenu au cours de l'exécution du présent Marché, un règlement à l'amiable doit être trouvé au niveau du responsable du Marché.
Aucun recours contentieux auprès d'une juridiction compétente ne peut être introduit avant que cette procédure n'ait été épuisée.

ARTICLE 15 : APPROBATION DU MARCHE

Le présent Marché ne deviendra définitif et exécutoire qu'après son approbation par le pouvoir adjudicataire.

Le Fournisseur,

Représenté par le :

Date :

Signatures,

L'Acheteur, représenté par le DG ACMAD

Date :

DOCUMENT 5 : MODELE DE SOUMISSION

Déclaration du soumissionnaire s'engageant à fournir les 25 ordinateurs portables conformément aux clauses et conditions du dossier de consultation

A

Monsieur

Objet : Fourniture des équipements et accessoires informatiques

Je soussigné(e) (nom, prénom, profession, nationalité, domicile, fonction et structure) après avoir pris connaissance de toutes les pièces du dossier d'appel d'offres pour la fourniture des équipements et accessoires informatiques en objet et après avoir apprécié à mon (notre) point de vue et sous ma (notre) responsabilité la nature et difficultés des prestations à exécuter, m'engage

(nous nous engageons) à fournir les biens conformément aux clauses et conditions du dossier d'appels d'offres, moyennant le prix spécifié dans la proposition financière, contenue dans mon (notre) offre, que je (nous joignons) joins.

Je m'engage, si ma (notre) soumission est retenue, à commencer à exécuter le marché à la date et dans les délais qui seront notifiés par le maître d'ouvrage.

Je m'engage (nous nous engageons) à maintenir le montant de ma (notre) soumission pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Fait à.....le2026

Le (s) soumissionnaire (s)

Nom (s) et prénom (s) manuscrit (s),
Signature (s) du (des) déclarant (s),
et cachet (s) de la (des) société (s)

DOCUMENT 6 : MODELE DE CAUTION SOUMISSION

Date d'exécution du cautionnement

Nous soussignés Délégués et représentants de la Banque (raison sociale et siège social) _____ autorisés à signer et à prendre des engagements en son nom, déclarons par la présente lettre que ladite Banque sera garante jusqu'à concurrence d'un montant de: 2% du montant de la soumission en francs CFA HT-HD _____, à titre de cautionnement provisoire de (soumissionnaire) _____ vis à vis de ACMAD et nommé le Maître d'Ouvrage, pour l'appel d'offres relatif à la fourniture des équipements et accessoires informatiques.

Les conditions de cette obligation sont :

si le soumissionnaire retire son offre pendant la période de validité spécifiée par le soumissionnaire,

ou

2. si le soumissionnaire s'étant vu notifier l'acceptation de son offre par le Maître d'ouvrage pendant la période de validité :

manque à signer ou refuse de signer le modèle de marché alors qu'il est requis de le faire, ou

manque de fournir ou refuse de fournir le cautionnement définitif

nous nous engageons à payer au Maître d'ouvrage un montant allant jusqu'au maximum du montant stipulé ci-dessus dès réception de sa première demande écrite, sans que le Maître d'ouvrage soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que, dans sa demande, le Maître de l'ouvrage notera que le montant qu'il réclame lui est dû parce que l'une des condition ci-dessus, ou toutes les deux sont remplies, et qu'il spécifiera quelle ou quelles condition(s) a ou ont joué.

Le présent cautionnement sera valable pour toute la période pendant laquelle les offres des soumissionnaires seront examinées par le Maître de l'ouvrage, c'est-à-dire cent vingt (120) jours à partir de la date d'ouverture des plis.

Fait à _____ le _____ 2026

Signature et tampon des Délégués
et Représentants de la Banque

Noms et fonctions des signataires

DOCUMENT 7 : MODELE DE CAUTION DE BONNE EXECUTION

Compte n°

Marché n°

Nous soussignés (nom et adresse de la Banque), déclarons par la présente, garantir comme débiteur principal et non pas seulement comme caution solidaire, pour le compte de (nom et adresse du soumissionnaire) au profit de ACMAD, le paiement à concurrence d'un montant maximum de

(montant de la garantie)

représentant 5% du montant du marché, sans contestation et dès réception de la première demande écrite du bénéficiaire, à l'effet d'exécution complète et correcte du marché pour la fourniture des équipements et accessoires informatiques.

La présente garantie entrera en vigueur et prendra effet dès sa date de signature.

La loi ainsi que la juridiction applicable à la garantie est celle du Niger.

Fait à le2026

Signature et tampon des Délégués
et Représentants de la Banque

Noms et fonctions des signataires

DOCUMENT 8 : CADRE DE BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignations	Quantités	Prix unitaire (Hors TVA)	Montant HT
1				
2				
3				
	TOTAL HT			
	TVA			
	TOTAL TTC			

Arrêté le présent devis à la somme de Francs CFA

DOCUMENT 9 : FORMULAIRE DE RENSEIGNEMENTS SUR LE SOUMISSIONNAIRE

Modèle à imprimer sur papier entête du soumissionnaire

Date:

Appel d'Offre N° :

1. Nom du Soumissionnaire :

2. Pays où le Soumissionnaire est (ou sera) légalement enregistré (inscrit au Registre du Commerce):

3. Année d'enregistrement du soumissionnaire :

4. Adresse officielle du Soumissionnaire dans le pays d'enregistrement :

5. Renseignement sur le Représentant dûment habilité du Soumissionnaire :

Nom :

Adresse :

Téléphone:

Adresse électronique:

7. Document à joindre : Relevé d'Identité bancaire